[Nom de la Junior]

[Coordonnées de la Junior]

Numéro SIRET :

Numéro Urssaf :

[Coordonnées du centre Urssaf ou du service indiqué dans le courrier]

Le [xx/xx/xxxx] à [ville]

[Par courrier Recommandé avec Accusé Réception (à supprimer)]

**Objet :** absence de contribution à la formation professionnelle/Taxe d’apprentissage sur nos déclaratifs - Référence [xxx]

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier [électronique/papier] en date du [xx/xx/xxxx], nous informant de l’absence de la contribution à la formation professionnelle continue (FPC)/taxe d’apprentissage (TA) pour la période [insérer la période concernée] et nous invitant à régulariser la situation.

Les Junior-Entreprises sont en effet des associations régies par la loi 1901 et fiscalisées. Pour autant, elles ne rentrent pas dans le champ de la CFP/TA. En effet, conformément à l'article L. 6131-1 du Code du travail, « tout employeur doit concourir au développement de la formation professionnelle et de l’apprentissage, par le versement de contributions… ». Or, les Junior-Entreprises n’ayant pas le statut d’employeur, elles ne sont pas redevables des cotisations mentionnées par ledit article.

En effet, **la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022** de financement de la sécurité sociale pour 2023, promulguée au Journal Officiel le 24 décembre 2022, consacre et prévoit désormais un statut propre pour les intervenants en Junior-Entreprises, **entérinant le statut de non-employeur aux associations « Junior-Entreprise »**. Elles sont par ailleurs exclusivement assujetties aux cotisations et contributions des assurances sociales du régime général, couvrant les risques ou charges de maladie, d'invalidité, de vieillesse, de décès, de veuvage, de maternité, ainsi que de paternité.

Ainsi, nous vous demandons expressément d’abandonner toute démarche de recouvrement de la contribution Formation Professionnelle Continue ou cotisation Taxe d’Apprentissage et **toute autre cotisation ne relevant pas de l’article L311-1 du code de la Sécurité Sociale**.

Nous informons la Confédération Nationale des Junior-Entreprises (CNJE), qui saisit actuellement la Direction de la Sécurité Sociale de cette problématique.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout complément d’information.

Recevez, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

[Nom et prénom du président]

[Signature]